



Pour diffusion immédiate

## Entente chez les municipaux de Port-Cartier

**Sept-Îles, le 28 mai 2009** – Réunis en assemblée générale, les travailleuses et travailleurs cols blancs et cols bleus se sont prononcés le 27 mai à 63% en faveur des termes de leur nouvelle convention collective.

D'une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012, le contrat de travail de la cinquantaine de syndiqué-es, membres d'un syndicat affilié à la Fédération des employées et employés de services publics – CSN prévoit des augmentations de salaire totalisant 11%, incluant une partie rétroactive pour l'année 2008 et les 6 premiers mois de 2009.

### Autres gains

Les travailleuses et travailleurs enregistrent également des gains aux chapitres suivants : statut de salarié, droits syndicaux, application de l'ancienneté, primes et vacances.

### Statut de salarié occasionnel

La nouvelle convention permettra dorénavant à tous-tes les salarié-es ayant complété leur période de probation d'être inscrits à la liste de rappel et de bénéficier de tous les avantages de la convention collective, comparativement au précédent contrat qui prévoyait un maximum de deux personnes à la fois, pouvant être inscrites sur ladite liste de rappel.

### Droit d'ancienneté

Élargissement du principe d'ancienneté pure aux mouvements de main-d'œuvre qui auparavant était soumis à certaines contraintes.

Les syndiqué-es ont aussi obtenu des gains au chapitre des vacances. Désormais, la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> semaine de vacances seront acquises après 10 et 15 années de services respectivement. Les salarié-es ayant plus de 25 années pourront bénéficier de ces mêmes 6 semaines, mais payées pour 7 semaines.

### Repères

La convention collective était échue depuis le 31 décembre 2007. Le dépôt du projet s'est fait en août 2008. En tout, une quinzaine de rencontres ont été nécessaires pour en arriver à l'entente de principe aujourd'hui adoptée.

- 30 -

Renseignements : Alain Therrien, conseiller syndical, Fédération des employées et employés des services publics – CSN  
Tél. : 418 589-2069

Réjean Bradley, conseiller syndical CSN  
Tél. : 418 962-5571